

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2020-06-08 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 8^e jour du mois de juin deux mille vingt à dix-neuf heures quinze minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents: (par voie de visioconférence ou présence en salle du conseil)

Monsieur le maire :	Mario Alain (salle du conseil)
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin (salle du conseil)
Monsieur le conseiller :	Marc-Rivard (salle du conseil)
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert (salle du conseil)
Madame la conseillère :	Joëlle Genois (salle du conseil)
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard (salle du conseil)
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier (absent)

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents. (salle du conseil)

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou en étant présent à la salle du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou présence à la salle du conseil.

Rés.2020-06-104

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux du 11 et du 27 mai 2020
5. Adoption des comptes payés du mois de mai 2020
6. Assemblée de consultation, projet d'un règlement créant une zone industrielle I-104
7. Adoption second projet d'un règlement créant une zone industrielle I-104
8. Assemblée de consultation, projet d'un règlement ajoutant un usage à la zone Ra-8
9. Adoption second projet d'un règlement ajoutant un usage à la zone Ra-8
10. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement interdisant la circulation des camions lourds sur certains chemins municipaux
11. Adoption règlement d'emprunt au montant de 706 600 \$ (retiré)
12. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement d'emprunt au montant de 1 218 650 \$
13. Demande dérogation mineure, 3010 chemin Antoine-François Germain
14. Demande d'appui CPTAQ, Ferme Carlan inc.
15. Engagement membres d'équipe pour le camp de jour 2020
16. Paiement assurances, Corporation de la Mise en valeur du Quai de Portneuf
17. Acceptation des états financiers OMHGP
18. Modification lieu des séances du conseil municipal
19. Demande Commission de toponymie, Voie de contournement
20. Autorisation signature, entente Camping Panoramique
21. Demande d'aide au fonds structurant de la MRC de Portneuf
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

Période de questions

Aucune question car cette séance du conseil municipal était à huis clos.

Rés.2020-06-105

Adoption des procès-verbaux du 11 et du 27 mai 2020

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lus et acceptent qu'ils ne soient pas lus à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville du 11 et du 27 mai 2020 soient acceptés tels que présentés.

Rés.2020-06-106

Adoption des comptes payés du mois de mai 2020

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 240 déléguant au directeur général et/ou au trésorier, ou au directeur général adjoint en l'absence de ces derniers, le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

Le directeur général a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 8 juin 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 8 juin 2020 totalisant la somme de 447 811.84 \$.

Je, Mathieu Gingras, directeur général, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Mathieu Gingras, directeur général

Rés.2020-06-107

Assemblée de consultation, projet d'un règlement créant une zone industrielle I-104

Durant la période de pandémie de la Covid-19, le conseil municipal peut remplacer l'assemblée de consultation par un avis public permettant à toute personne de transmettre des observations ou des objections écrites, par courriel ou par courrier postal, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis qui a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 mai 2020. Le conseil municipal n'a reçu aucune observation ou objection, le second projet de règlement 238 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer une zone industrielle I-104 à même une partie de la zone industrielle I-103 » n'est pas modifié. Ce règlement vise à créer une nouvelle zone industrielle I-104 à même une partie de la zone I-103, sur un site localisé à l'intersection de la route du Coteau des Roches et du chemin du Transcontinental dans le parc industriel à grand gabarit, dans laquelle seront autorisées les activités liées à la culture des sols et des végétaux.

Rés.2020-06-108 Adoption second projet d'un règlement créant une zone industrielle I-104

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le second projet de règlement 238 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer une zone industrielle I-104 à même une partie de la zone industrielle I-103 » soit adopté.

Rés.2020-06-109 Assemblée de consultation, projet d'un règlement ajoutant un usage à la zone Ra-8

Durant la période de pandémie de la Covid-19, le conseil municipal peut remplacer l'assemblée de consultation par un avis public permettant à toute personne de transmettre des observations ou des objections écrites, par courriel ou par courrier postal, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis qui a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 mai 2020. Le conseil municipal n'a reçu aucune observation ou objection, le second projet de règlement 239 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'autoriser dans la zone Ra-8, l'usage de gîte touristique » n'est pas modifié. Ce règlement vise à autoriser, pour la zone Ra-8, l'usage gîte touristique.

Rés.2020-06-110 Adoption second projet d'un règlement ajoutant un usage à la zone Ra-8

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le second projet de règlement 239 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'autoriser dans la zone Ra-8, l'usage gîte touristique » soit adopté.

Rés.2020-06-111 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement interdisant la circulation des camions lourds sur certains chemins municipaux

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement interdisant la circulation des camions lourds sur certains chemins municipaux
- dépose le projet de règlement 151-1 intitulé « Interdisant la circulation des camions lourds sur certains chemins municipaux »

Rés.2020-06-112 Adoption règlement d'emprunt au montant de 706 600 \$

Précision : Le conseil se voit dans l'obligation de retirer l'adoption du règlement d'emprunt numéro 237 après avoir reçu une estimation, pour le volet pavage de la voie de contournement, qui est de beaucoup supérieur à la somme prévue dans ce règlement. Un nouveau processus sera repris ultérieurement.

Rés.2020-06-113 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement d'emprunt au montant de 1 218 650 \$

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt 241 pour des travaux de réfection à une voie ferrée ainsi que des travaux de voirie sur la rue des Bouleaux et la voie de contournement
- dépose le projet de règlement 241 intitulé « Décrétant un emprunt de 1 218 650 \$ et une dépense de 1 218 650 \$ pour des travaux de réfection d'un passage à niveau (rue Provencher) et de voirie (pulvérisation du pavage existant, réparation et rechargement de la fondation, réfection des ponceaux et pose d'un nouveau pavage) sur la rue des Bouleaux ainsi que le pavage de la voie de contournement »

Rés.2020-06-114 Demande dérogation mineure, 3010 chemin Antoine-François Germain

Attendu que durant la période de pandémie de la Covid-19, le conseil municipal peut remplacer la consultation par un avis public permettant à toute personne de transmettre des observations ou des objections écrites, par courriel ou par courrier postal, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis qui a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 mai 2020. Le conseil municipal n'a reçu aucune observation ou objection, la demande de dérogation mineure n'est pas modifiée.

Attendu que la demande consiste à permettre de déroger à l'article 20.2.2.11 du règlement de zonage #116 afin de construire et de positionner un bâtiment secondaire à moins de 6 mètres de la ligne latérale du terrain. Le bâtiment en question est un gazébo avec moustiquaire pour profiter d'un espace couvert et à l'abri des insectes.

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 5 113 965 sis au 3010, chemin Antoine-François Germain, portant le matricule 7793 99 6975.

Rés.2020-06-115 Demande d'appui CPTAQ, Ferme Carlan Inc.

Considérant que monsieur Sébastien Caron désire acheter une partie du lot 2 979 874 (superficie de 6,4687 hectares) qui appartient à monsieur Dany Campagna afin de l'utiliser pour agrandir la propriété agricole de la Ferme Carlan inc.;

Considérant que cette demande est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'achat d'une partie du lot 2 979 874 appartenant à monsieur Dany Campagna.

Rés.2020-06-116 Engagement membres d'équipe pour le camp de jour 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de madame Laurie Brière à titre de coordonnatrice et de madame Annabelle Bertrand à titre d'assistante-coordonnatrice du camp de jour, pour une période de 10 semaines débutant le 8 juin et se terminant le 14 août 2020, sur une base de 40 heures par semaine.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement de huit (8) animateurs, en l'occurrence mesdames Éloïse Paquet, Audrey-Anne Pomerleau, Mia Pérès Lévesque, Danika Julien, Audrey Picard, Catherine Bérubé et Isabelle Bérubé ainsi que monsieur Maxime François ;

QUE la sélection des personnes retenues soit faite selon les besoins en personnel, le nombre de candidatures reçues et les ratios à respecter, dans le cadre du camp de jour qui se déroulera sur une période 9 semaines débutant le 15 juin et se terminant le 14 août 2020, selon les besoins du service camp de jour.

QUE les taux horaires des moniteurs soient établis en se basant sur le salaire minimum majoré de 0.50\$ et que les taux des employés de la coordination tiennent compte de l'expérience des candidats et du fait que cette responsabilité sera assumée cette année par une coordonnatrice et une assistante-coordonnatrice, afin de tenir compte des tâches plus complexes et exigeantes et de l'encadrement des moniteurs dans le contexte de la Covid-19 :

Coordonnatrice	16.00 \$/hre
Assistante-coordonnatrice	15.50 \$/hre
Animateur 1 ^e année	13.60 \$/hre
Animateur 2 ^e année	14.10 \$/hre
Animateur 3 ^e année	14.60 \$/hre
Animateur 4 ^e année	15.10 \$/hre
Animateur 5 ^e année	15.60 \$/hre

Rés.2020-06-117 Paiement assurances, Corporation de la Mise en valeur du Quai de Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement au montant de 10 650 \$ taxes incluses pour les assurances maritimes de la Corporation de la Mise en valeur du Quai de Portneuf inc.

Rés.2020-06-118 Acceptation des états financiers OMHGP

Considérant que les états financiers 2019 ont été déposés par l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf;

Considérant que la Ville de Portneuf doit contribuer à 10% du déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf;

Considérant que la Ville de Portneuf doit contribuer au PSL Privé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser la contribution de 10% au montant de 11 245.38 \$ et un montant de 3 526.49\$ pour le PSL Privé.

Rés.2020-06-119 Modification lieu des séances du conseil municipal

Considérant que les bureaux administratifs sont relocalisés au 655, avenue de l'Église;

Considérant que les locaux actuels de l'hôtel de ville seront aménagés pour des usages différents;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le calendrier des séances du conseil municipal, adopté le 9 décembre 2019, soit modifié comme suit à l'effet que les séances ordinaires des lundis :

10 août
14 septembre
13 octobre (mardi)
9 novembre
14 décembre

se tiendront au Carrefour municipal situé au 500, rue Notre-Dame et toute séance extraordinaire qui sera ajoutée à compter du mois d'août 2020.

Rés.2020-06-120 Demande Commission de toponymie, Voie de contournement

Considérant que l'appellation « Voie de contournement » est déjà utilisée de façon officielle dans tous les documents associés au projet de construction de cette nouvelle route locale, dont la fonction première est de permettre le transit des véhicules lourds hors des zones habitées;

Considérant que ce tronçon routier est déjà connu sous le nom « Voie de contournement » pour la majorité des citoyens et que cette appellation est couramment utilisée et ancrée localement et régionalement;

Considérant qu'il est préférable de conserver le nom utilisé depuis le début de la planification de ce projet et de sa construction, dont les premières étapes remontent à plusieurs années;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande à la commission de toponymie d'officialiser la nouvelle désignation, comme suit :

Nouvelle désignation

Voie de contournement

Rés.2020-06-121

Autorisation signature, entente Camping Panoramique

Considérant que la Ville de Portneuf a reçu une demande afin de fournir de l'eau potable au Camping Panoramique pour la saison estivale 2020;

Considérant que la Ville de Portneuf possède des installations qui relient son réseau d'aqueduc aux installations du Camping Panoramique via la route François-Gignac;

Considérant que la Ville de Portneuf est sensible aux demandes de ses citoyens corporatifs;

Considérant que la Ville de Portneuf a fourni par le passé de l'eau potable au Camping Panoramique pour fin d'eau potable et pour les services sanitaires notamment en saison estivale (2009 à 2017);

Considérant que la Ville de Portneuf a fourni par le passé de l'eau potable au Camping Panoramique afin de suppléer aux équipements de production d'eau potable défectueux du Camping;

Considérant que la Ville de Portneuf a modernisé ses installations de production et de distribution d'eau potable dans le secteur sud de la ville;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf l'entente d'approvisionnement en eau potable pour la saison estivale 2020 avec le Camping Panoramique.

Rés.2020-06-122

Demande d'aide au fonds structurant de la MRC de Portneuf

Considérant la volonté du conseil municipal de développer le volet plein air et les activités promues par son Service des loisirs et des communications et par le comité du Centre Ski-Neuf;

Considérant qu'une subvention de 8 000\$ a déjà été octroyée à la Ville pour ce même projet, par l'entremise du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) mis en place par le mouvement Desjardins et que la Ville s'engage également à y injecter une somme de 9 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'acquisition d'un reconditionneur à neige au bénéfice des activités hivernales du Centre Ski-Neuf;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'acquisition d'équipements de ski de fond pour les enfants âgés de 5 à 10 ans, offerts en location au Centre des loisirs à partir de la saison 2020-2021;

QUE monsieur Mathieu Gingras, directeur général, soit autorisée à déposer une demande de subvention de 9 000 \$ au nom de la Ville de Portneuf, dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf, afin de compléter le montage financier de ce projet porteur, s'adressant à une vaste clientèle et ciblant une offre récréotouristique hivernale;

QUE le directeur général soit également autorisé à signer tout document officiel en lien avec ce programme de subventions, notamment le protocole d'entente et le rapport de reddition de comptes.

QUE la Ville de Portneuf s'engage, dans le cadre de la demande présentée à la MRC, à entretenir les équipements acquis au terme de la réalisation du projet afin d'en garantir la pérennité, selon leur durée de vie utile.

QUE la Ville de Portneuf confirme qu'elle souscrit à une police d'assurance générale couvrant les biens qui seront acquis dans le cadre de ce projet ainsi qu'une assurance responsabilité civile couvrant toutes les activités reliées à celui-ci.

Période de questions

Aucune question car cette séance du conseil municipal était à huis clos.

Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Marc Rivard demande la levée de l'assemblée à 19 : 45 hres.

Maire

Greffière